RÉPUBLIQUE **FRANÇAISE** DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT **CANTON DE** LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

numéro CC 240530 31

L'an deux mille-vingt quatre, le trente mai,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt quatre mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres					
en exercice	59				
présents	34				
exprimés	45				
vote					
pour	45				
contre	0				
abstention	0				

Présents:

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE. Christine LACROUX, Bertrand SONNET, Alain CARLES.

Absents avec pouvoirs:

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Michel COMBES à Daniel VALETTE, Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, Jean-Marc SAUVIER à Didier KOEHLER, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Damien ALIBERT à Gaëlle LEVEQUE, David DRUART à David BOSC, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Félicien VENOT à Antoine GOUTELLE, Michel ABRIC à Jean-Luc REQUI.

Absents:

Besoin de financement de la section d'investissement

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Monique GALEOTE, Fatiha ENNADIFI, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Clément THERY, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS.

0,00

euros

OBJET:	Affectation	des	résultats	de	l'année	2023	du	budget	annexe	du	Service	de
	l'assainissement non collectif											

VU la délibération n°CC_240530_23 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'assainissement non collectif, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants : Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2023 Report à nouveau	A B	- 6 123,10 -19,01 - 6 142,11		euros euros	
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2023	A+B			euros	
Section d'investissement Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)		С	13 74	l 4,44	euros
Restes à réaliser					
Dépenses		21	900	euros	
Recettes		21 900 euro		euros	
Solde des restes à réaliser	D		0,00	euros	

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : PREND ACTE sur le budget annexe du Service public l'assainissement non collectif :
 - qu'au regard des résultats excédentaires d'investissement constatés au compte d'administratif de l'année 2023, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat de l'année 2023 de la section d'exploitation sur la section d'investissement.
 - qu'en conséquence, il s'agit d'affecter :
 - la totalité du déficit d'exploitation de l'année 2023 en report à la section d'exploitation au compte 001 en dépense, soit un montant de six-mille-cent-quarante-deux euros onze centimes (6 142,11 €),
 - la totalité de l'excédent d'investissement de l'année 2023 en report à la section d'investissement au compte 001 en recette, soit un montant de treize-mille-sept-cent-quarante-quatre euros quarante-quatre centimes (13 744,44 €),
- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-200017341-20240530-lmc111089-DE-1-1 Date de télétransmission : 31/05/24 Date de publication : 06/06/2024 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers :

Le trente mai deux mille vingt-quatre Le Président, Jean-Luc REQUI